068-226800019-20071123-11 39 07-DE

## Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007

Publication: 30/11/2007

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente du

N° CP 11º 39-07

## POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL : 10EME PROGRAMMATION DES AIDES POUR L'ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- la délibération n° 2007/I 11è/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, au titre de l'exercice 2007, la 10ème programmation en matière de développement local et ce pour un montant global de 84 313,00 €, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant :
  - Programme F031 Fonction 71 Nature 20414 Enveloppe 89653 -Communes et structures intercommunales : 82 720,00 €.
  - Programme F031 Fonction 71 Nature 20418 Enveloppe 89654 -Etablissements publics: 1 593,00 €.

Pour le Président du Conseil Général de Heur-Phin et par déléga kon Le 1er Vice-Président

LE PRESIDENT

Adopté

.....voix contre .....abstentions